

# CLUBS LABELLISES- SAISON 2022/2023

## LE MODULE PROJET CLUB

### Objectifs :

- Définir une politique d'aides aux clubs basé sur des projets et sur du long terme
- Accompagner les clubs dans leur développement en soutenant leur projet sportif
- Valoriser les actions menées au sein des clubs par les élus et les enseignants
- Créer une dynamique nationale pour augmenter le nombre de licenciés
- Donner des perspectives d'évolution aux clubs

### Fonctionnement :

La FRMT reconduit pour la 3ème année le concept de la Filière Projet Club. Il doit s'agir d'un véritable projet de DEVELOPPEMENT, qui doit apporter de la valeur ajoutée au club.

Elle se décline en plusieurs axes à savoir :

1. **PROJET EDUCATIF** -Promouvoir des compétitions internes de l'école de tennis & inter clubs , notions et formation à l'arbitrage de l'ensemble de l'école ...)
2. **PROJET SOCIAL** -Développement /Promotion du tennis Scolaire , Vulgarisation, Tennis Féminin ...
3. **PROJET SPORTIF** – Structure d'entraînements , Préparation Mentale , Structure Compétitions....

Le Comité du club et le Directeur sportif, responsables de la mise en place de ce programme, sont priés de faire parvenir à la FRMT, leur projet sportif incluant les objectifs à atteindre au cours de la saison 2022/2023.

Il sera alors étudié et pourra donner lieu à une aide financière supplémentaire de la part de la FRMT.

La DTN aura un rôle de conseil et d'accompagnement afin de rendre les politiques des clubs cohérentes avec la politique nationale.

Vous trouverez en annexe le cahier de charge relatif à la labellisation .